



TRAVAUX EN HAUTEUR : UTILISATION DES E.P.I. ET SÉCURITÉ POUR DES TRAVAUX TEMPORAIRES EN HAUTEUR

OBJECTIFS

- Sensibilisation à la sécurité individuelle.
- Utilisation des équipements de Protection Individuelle relative aux travaux en hauteur.

CONTENU

Législation et réglementation

- Le code du travail.
- La directive du 01 septembre 2004.

Les EPI et leurs utilisations

- Choix des EPI.
- Conditions d'utilisation en sécurité optimale et en conformité avec la législation en vigueur.

Techniques d'équipement

- Nœuds : identification, réalisation, domaines d'utilisation.
- Lignes de vie : Apprécier les moyens d'accès et l'utilisation du site, choisir et mettre en œuvre l'équipement adapté (ligne de vie provisoire).

Progression sur lignes de vie

- Savoir s'équiper et se déplacer sur une ligne de vie horizontale et verticale installée.

Mise en sécurité d'un collègue de travail en difficulté

- 'Trauma en suspension' : information sur les risques, comportement à adopter.
- Mise en place d'un système d'évacuation.
- Analyse des risques et mesures préventives.

PRÉ-REQUIS

Etre médicalement apte au travail en hauteur

PUBLICS

Salarié
Travailleur indépendant

VALIDATION

Attestation de fin de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dispositif d'appréciation des résultats prévu par le Greta

SERVICES VALIDEURS

Le Greta délivre une attestation des acquis

TARIF

Consulter le Greta

DURÉE INDICATIVE

1 à 3 journées soit 7 à 21 heures



Contacts

GRETA ARDÈCHE DRÔME

GRETA ARDÈCHE DRÔME

37-39 Rue Barthélemy de Laffemas - BP 26

26901 VALENCE Cedex1

Tél : 0475823790

Courriel : contact@greta-ardechedrome.fr



Mise à jour le 13 Novembre 2020

